

Ville à Ville

Question liée à la participation et la représentation des habitants au sein des contrats locaux de santé

Question initiale :

« La ville de Nantes élabore actuellement son contrat local de santé 2^{ème} génération (CLSa2) dont la signature est prévue au premier semestre 2019.

Tenant compte des recommandations issues de l'évaluation du CLSa1, la Direction Santé Publique de la ville de Nantes souhaite améliorer la participation et représentation des habitants au sein de ce nouveau contrat (seule la présence de la Présidente de France Assos Santé au comité de pilotage étant actée pour le moment).

Aussi nous sollicitons le RFVS pour avoir un retour sur vos expériences en la matière (pour les villes dotées d'un CLS) et souhaiterions savoir :

- 1) si une participation des habitants et/ou des associations est effective au sein de votre CLS?
- 2) à quel niveau cette participation se retrouve-t-elle: comité de pilotage? comité technique? groupes de travail thématiques?
- 3) comment est-elle envisagée dans la mise en oeuvre des actions?
- 4) quelles instances participatives existantes sollicitez-vous (conseils de quartiers, conseils citoyens...) et de quelle manière?
- 5) quels outils numériques utilisez-vous (site de la participation de la Ville...) ? »

Les réponses sont à adresser à Mélodie Garcès, chargée de mission CLSa2 de la Ville de Nantes, à l'adresse melodie.garces@mairie-nantes.fr en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

Réponses des Villes-Santé

Villeurbanne

« **1 et 2.** A Villeurbanne, les associations sont impliquées dans les groupes de travail, groupes techniques et comité de pilotage. C'est une nouveauté du CLS 2^{ème} génération et cela est plutôt très positif.

1, 2 et 3. Les habitants ne sont pas impliqués directement dans le comité technique ni de pilotage mais sont impliqués dans plusieurs actions du CLS notamment en co-construisant certaines actions. »

Contact : COLOM Pascale, Médecin directrice, Direction de la santé publique, Ville de Villeurbanne, pascale.colom@mairie-villeurbanne.fr

Besançon

« Nous sommes aussi en phase de diagnostic et d'élaboration d'un nouveau CLS sur un territoire plus étendu. La gouvernance n'est pas encore définie. Mais les questions que vous vous posez sont aussi les nôtres, donc nous serons très intéressés des retours qui vous seront faits. »

Contact : HAERINGER-CHOLET Anouk, Médecin Directrice, Direction Hygiène et Santé, Ville de Besançon, anouk.haeringer-cholet@besancon.fr

Brest

« Un projet de Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays de Brest va être présenté au Conseil de la métropole et au conseil municipal le 1er et le 7 février prochain. Ce CLS n'étant pas rentré dans sa phase opérationnelle, nous ne sommes pas en mesure de répondre à vos questions. En revanche, les réponses des autres villes nous seront très utiles. »

Contact : KERROS Sabine, Responsable - Promotion de la santé, Brest métropole / Ville de Brest, sabine.kerros@mairie-brest.fr

Marseille

« Nous avons travaillé sur le nouveau CLS de Marseille (3ième édition) en 2018 (non signé actuellement).

1. La question de la participation et de la représentation des usagers a été également centrale. Nous avons différencié la période de "préfiguration" (d'écriture du CLS) de la période de mise en œuvre de celui-ci (la gouvernance).

4. Nous avons finalement décidé de nous appuyer sur les conseils citoyens de Marseille (rencontre du groupe d'appui, présentation de la démarche et des attendus, puis le groupe d'appui a été chargé de proposer des membres du conseil citoyens volontaires pour travailler sur les 5 groupes de travail que nous avons mis en place).

2. En termes de gouvernance, il est prévu que 2 représentants des conseils citoyens de la Ville de Marseille, siège au comité de pilotage soit 20% du total (autres membres Maire, DG ARS, Préfet, CR, CD, Métropole, CPAM, DDCS). Dès le deuxième COPIL de préfiguration, les représentants des conseils citoyens ont été invités à ceux-ci. J'ai défendu pour la ville la présence de représentants des Conseils citoyens en COTECH (instance technique préparant les décisions du COPIL), mais ce choix n'a pas été retenu.

3. Pour l'instant, le CLS 3 de Marseille n'est pas signé, nous n'avons pas de recul sur le fonctionnement opérationnel. Par contre la participation à l'écriture du projet a été un réel succès avec un retour très positif des représentants. »

Contact : Dr Manuel MUNOZ RIVERO, Adjoint au Responsable de Service, Service de la Santé Publique et des Handicapés, Ville de Marseille, mmunozrivero@marseille.fr

Evry Courcouronnes

« Suite à votre sollicitation du RFVSOM dans le cadre d'échanges ville à ville, je vous apporte quelques éléments sur la participation des habitants dans le cadre de notre CLS 2018-2022 Evry Courcouronnes.

1. Riche tissu associatif du territoire participant aux actions du CLS et mobilisés sur l'élaboration préalable du contrat. Fiche action du CLS dédiée à la participation des habitants qui est en cours de déclinaison avec par exemple la création d'une commission inter quartier sur la santé.

2. Les associations participent aux groupes de travail et commission thématiques du CLS. Concernant les habitants, deux membres du Conseil des Sages (instance participative dédiée à la représentation et consultation des personnes âgées de la ville) participe à la commission « santé des seniors » du CLS. Les habitants ne sont pas encore représentés, hormis par les associations de quartier, au sein des instances de gouvernance (comité de pilotage, comité technique). Une réflexion est en cours à ce sujet.
3. Pour certaines actions menées dans le cadre du CLS, les habitants sont sollicités de la conception à l'animation de l'action. Cette sollicitation est à développer notamment à travers la mise en œuvre de la fiche action du CLS relative à la participation des habitants. Les associations sont très largement mobilisées pour la mise en œuvre des actions (à chaque étapes).
4. Conseils de quartier et conseils citoyens : Une commission inter quartiers sur la thématique de la santé en cours de constitution. Mobilisation d'un conseil de quartier pour la conception et réalisation d'une action lors d'un événement majeur de la ville sur la santé. Réseaux territoriaux de quartier : présentation du CLS au sein de ces instances réunissant associations de proximité, conseils de quartiers, habitants, professionnels du quartier, etc.
5. Aucun outil spécifique n'est utilisé pour la participation des habitants et/ou des associations dans le cadre du CLS. Toutefois, le CLS est téléchargeable sur le site internet de la ville. »

Contact : SANTO Cécile, Coordinatrice Atelier Santé Ville, Direction de Santé Publique, Evry Courcouronnes, cecile.santo@evrycourcouronnes.fr

Bordeaux

« 1. Concernant les habitants il n'y avait pas véritablement de participation effective dans le cadre du CLS 1 (2014-2017). De nombreux partenaires associations ont cependant contribué à la mise en œuvre ou au pilotage de nombreuses actions de ce premier CLS.

Concernant le CLS 2 en cours d'élaboration, les conseillers citoyens ont été invités et ont participé au séminaire de travail qui avait pour objet de travailler le diagnostic des problématiques en santé et proposer des pistes d'action. Il est prévu le renforcement de la démocratie sanitaire par une meilleure association et participation des usagers, en lien avec le conseil territorial de santé de la Gironde

Le contrat cadre en cours d'approbation prévoit dans la gouvernance une instance de concertation, de débat et d'information (assemblée plénière) qui conviera l'ensemble des représentants, des habitants et des différents acteurs qui contribuent à sa réalisation. Les modalités précises ne sont pas encore arrêtées, mais la Ville devrait s'appuyer sur les conseils citoyens déjà installés sur son territoire. Les partenaires associatifs seront associés aux groupes de travail techniques thématiques qui seront constitués pour élaborer les fiches projets du plan d'actions qui sera élaboré.

2. Groupes de travail thématiques, assemblée plénière (concertation)

3. Des associations pourraient contribuer au pilotage ou à la mise en œuvre d'actions. On cherchera également à mobiliser les habitants, ou leurs représentants, dans la phase d'élaboration des actions, plus facile lorsque c'est à l'échelle des quartiers : par exemple les parents d'élèves via leurs représentants ou des initiatives type « café des parents », ou les enfants eux-mêmes pour les projets sur l'usage des écrans ...

4. Conseils citoyens, assemblée plénière des ASV, Comités de liaisons inter partenaires (CLIP) sur les quartiers politique de la Ville, pacte de cohésion sociale de la Ville.

5. Pas d'outil particulier. »

Contact : COSTARRAMONE Pierre, Directeur, Direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé, Ville de Bordeaux, p.costarramone@mairie-bordeaux.fr

Rennes

« Ci-après quelques réponses rapides aux questions concernant la Ville de Rennes et son CLS 2013-2017 :

1. La participation des représentants d'usagers était effective au sein de notre CLS 1, puisque la Maison Associative de la Santé (MAS), qui regroupe une 60aine d'associations d'usagers et familles d'usagers, et le CISS (devenu depuis France Associations Santé) étaient signataires du CLS.
2. Cette participation et représentation des usagers et habitants se retrouvait à la fois en comité de pilotage du CLS et dans les groupes de travail thématiques.
3. La mobilisation et la participation des usagers et habitants sont généralement systématiquement recherchées, sous une forme ou une autre (information, consultation, concertation ou coconstruction).
4. Pour le CLS 1, la mobilisation s'appuyait principalement sur les groupes de travail thématiques rattachés au comité consultatif santé environnement mis en place à l'échelle de la Ville, ou sur des instances ad hoc mobilisant déjà des représentants d'usagers (conseil local de santé mentale, commission communale d'accessibilité...).
5. Lors de l'élaboration du CLS 1, le site de la "Fabrique Citoyenne", matérialisant à l'échelle de la Ville de Rennes un volet participation des habitants aux politiques publiques, leur mise en œuvre et leur évaluation, n'existait pas encore, et n'a donc pas été mobilisé ; c'est par contre une ressource qui serait intéressante à mobiliser dans la perspective d'un prochain CLS2. »

Contact : LAURANS Arnaud, Responsable Direction Santé Publique Handicap, Ville de Rennes, a.laurans@ville-rennes.fr

Paris-Vallée de la Marne

« Suite au courriel adressé aux collectivités membres du RfVS le 3 janvier relayant les questions de la ville de Nantes concernant l'élaboration de leur CLS, voici les réponses de Paris-Vallée de la Marne :

La Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne est actuellement en cours d'élaboration de son Contrat local de santé, suite à la réalisation d'une première phase de diagnostic fin 2017 et début 2018, avec l'accompagnement du cabinet Acsantis.

1 et 5. Nous venons de lancer un questionnaire, accessible en ligne, qui vise à connaître le ressenti des habitants quant à l'offre de soins sur le territoire. Ce questionnaire est hébergé sur la plate-forme du cabinet Acsantis et l'information est relayée sur le site de l'Agglomération, les réseaux sociaux, ainsi que sur les plate-formes numériques des Villes membres.

L'information relative à la mise en place de ce questionnaire sera adressée aux professionnels de santé du territoire, avec une affiche informative (qui sera également apposée dans les équipements recevant du public géré par la communauté d'agglomération).

4. Nous avons sollicité les villes membres de la Communauté d'Agglomération afin qu'ils nous transmettent les coordonnées d'associations ou de partenaires qu'ils souhaiteraient impliquer dans le processus. Le Conseil de développement sera également sollicité à travers une réunion consacrée au projet de Contrat local de santé.

2. Enfin la construction du CLS s'effectuera sous l'autorité d'un COPIL composé de 7 élus de l'agglomération, d'un représentant de l'ARS et d'un représentant de la CPAM. A cela s'ajoute un COPIL élargi aux professionnels de santé, ainsi que deux réunions de concertations ouvertes aux relais locaux tels que les responsables d'associations citoyennes et des représentants de différents quartiers aux fins de mettre l'accent sur les besoins des habitants, les initiatives déjà existantes, etc. Par ailleurs le volet environnemental du CLS sera alimenté par les travaux en cours sur le PCAET et le Développement Durable qui sont menés par la CAPVM.

Notre collectivité étant également en phase d'élaboration de notre CLS, serait-il possible de nous adresser les réponses reçues par la ville de Nantes, dans un objectif de partage des bonnes pratiques au sein du réseau ? »

Contact : LETERTRE Yohan, Conseiller technique - Attaché de presse, Cabinet du Président, Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, y.letertre@agglo-pvm.fr

Reims

« En réponse à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint notre axe transversal du Contrat Local de Santé 2018 / 2020 avec ses fiches actions, qui détaille tout notre modèle participatif, les actions engagées et celles envisagées. »

Axe transversal du CLS : <http://www.villes-sante.com/wp-content/uploads/Diagnostic-axe-transversal-v3.pdf>

Fiches actions du CLS : <http://www.villes-sante.com/wp-content/uploads/FA-axe-transversal.pdf>

Contact : CAMUS Hervé, Gestionnaire administratif, Service Communal d'Hygiène et de Santé, Direction des Solidarités et de la Santé publique, Ville de Reims, Herve.CAMUS@reims.fr